

tion équitable de toute la gamme de la programmation,

(ii) être étendu à toutes les régions du Canada, au fur et à mesure que des fonds publics deviennent disponibles,

(iii) être de langue anglaise et de langue française, répondre aux besoins particuliers des diverses régions et contribuer activement à la fourniture et à l'échange d'informations et de divertissements d'ordre culturel et régional, et

(iv) contribuer au développement de l'unité nationale et exprimer constamment la réalité canadienne;

A mon avis, ces objectifs ont dépassé de beaucoup les projets envisagés tout d'abord en 1932. En d'autres termes, comme dans le cas de l'expansion du budget national, nos efforts pour influencer l'opinion du peuple canadien, pour isoler les Canadiens du reste du monde, ont augmenté dans une proportion semblable. En 1932, le premier ministre, le très honorable R.B. Bennett—incidemment, c'est lui qui avait présenté ce bill à la Chambre des communes—avait dit, comme en fait foi la page 3020 du 3^e volume du *hansard* de 1932:

...il me semble évident qu'au Canada, le système que nous pouvons le plus profitablement adopter est celui qui répondra le mieux au désir populaire et aux besoins de la nation.

J'ai souligné dans mes notes les mots «désir populaire». Le gouvernement de l'époque avait donc considéré que la Société Radio-Canada devait viser à assurer la programmation qui répondrait à la volonté du peuple canadien.

Je prétends que le bill ne tient pas compte de ce principe. Il établit des paramètres de la radiodiffusion qui permettront au gouvernement de diriger les pensées et les idées énoncées au pays. Je crois que c'est un nouveau pas dans le processus en cours qui permettra au gouvernement de régir toutes nos pensées dans un avenir prochain.

Cette façon de penser semblera peut-être vieux jeu à certains députés, mais je suis d'accord avec un vénérable homme d'État du pays, le sénateur T.A. Crerar, qui s'est retiré récemment et qui a écrit un article dans le *Canada Month* du mois d'août 1967:

...l'instinct le plus fondamental de l'animal humain—qui est le même que toute la vie animale—c'est la liberté. La liberté de ne pas être directement dirigé.

C'est instinctif, d'une façon ou d'une autre, chez toutes les créatures. Toute l'évolution de la société—toute étude qu'on en fait—révèle que les peuples aspirent toujours à une plus grande liberté. Liberté à l'égard des seigneurs féodaux; liberté à l'égard des rois dictateurs. On a cru l'atteindre en obtenant le régime démocratique sous lequel les peuples ne sont gouvernés qu'avec leur consentement.

Notre processus démocratique ne nous a pas apporté la liberté espérée. En fait, je crains que nous ne soyons en train de perdre rapidement, grâce au régime démocratique, le peu de liberté que nous avons. Je suis sûr que le bill sera adopté parce que c'est une tradition parlementaire à la Chambre: nous pouvons changer ici et là quelques petits détails d'un bill du gouvernement, mais dans l'ensemble, le bill est adopté. Ce qui pour nous autres, de ce côté-ci de la Chambre, restreint la portée de nos interventions quant aux moyens à prendre pour rendre aussi parfaite que possible la mesure dont nous sommes saisis. Bien des discours ont été prononcés et je ne veux pas répéter les points qu'ont fait valoir les nombreux orateurs qui ont participé au débat. Je me bornerai à un ou deux points. Le préopinant, le député de York-Est (M. Otto), a évoqué le problème des antennes collectives. Le Livre blanc sur la radiodiffusion a traité de façon bien superficielle cet aspect de la radiotélévision au Canada et, de fait, l'aspect de la télévision à antennes collectives qui m'intéresse le plus est celui qui a trait au câble coaxial ou système à hyperfréquences. Je dis que cette partie m'intéresse davantage parce que je viens d'une région où bien des gens se sentent être des citoyens de deuxième classe parce qu'on leur refuse le droit de s'abonner à la télévision par câbles, ce dont jouissent déjà les Canadiens du Centre et de l'Est du pays.

• (9.10 p.m.)

Les députés seraient peut-être curieux de savoir que 54 p. 100 des Canadiens peuvent profiter des émissions télévisées par câbles, provenant des stations américaines situées près de la frontière. La situation est légèrement différente dans les provinces des Prairies. Les centres de population sont situés assez loin de part et d'autre de la frontière, et il n'est pas possible d'envoyer directement un signal porteur des États-Unis à une station canadienne sans recourir à un câble coaxial ou aux microondes. C'est ainsi que Calgary, une ville de 370,000 âmes, Edmonton, qui a plus de 400,000 âmes, Saskatoon et Régina, ainsi que toutes les petites villes des Prairies, sont privées des émissions dont jouissent les autres parties du Canada.

Nous ne demandons pas au gouvernement de construire des stations pour nous. Un grand nombre de gens, dans l'Ouest, sont disposés à construire, à financer et à faire fonctionner des réseaux de télévision à antenne collective employant des câbles coaxiaux et des microondes. Le gouvernement leur en refuse le droit et le Livre blanc sur la